

AR PREFECTURE

006-210600110-20180315-DM201814-DE
Reçu le 15/03/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2018/14

DATE D'AFFICHAGE : 15 MARS 2018

OBJET : ACCORD-CADRE ALLOTI A PROCEDURE ADAPTEE - EVACUATION, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES POSIDONIES ET DIVERS OBJETS ECHOUES SUR LES PLAGES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été lancé une consultation allotie à procédure adaptée portant sur l'accord-cadre relatif à l'évacuation, le traitement et l'élimination des posidonies et divers objet échoués sur les plages publiques de la commune.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé la passation et la signature, pour chaque lot de l'accord-cadre relatif à l'évacuation, le traitement et l'élimination des posidonies et divers objets échoués sur les plages publiques de la commune, avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « Transport et entretien » : COURBAISSE Transports sise Zone Industrielle « La Condamine » RM 6202 06670 SAINT BLAISE.

- lot n°2 « Traitement et élimination » : SUD-EST Assainissement Groupe VEOLIA sise Route de la Gaude BP153 06803 CAGNES-SUR-MER.

Article 2 : La durée de l'accord-cadre est de un an renouvelable une fois par reconduction tacite.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 15 MARS 2018

Le Maire,
Roger ROUX

